



# PROCES VERBAL de SEANCE CONSEIL MUNICIPAL du 23 février 2026

---

L'an deux mille vingt-six, le vingt-trois février à 19 heures, le Conseil Municipal de La Vacherie, régulièrement convoqué, s'est réuni en la maison commune, au nombre prescrit par la Loi, sous la présidence de **Jean-Claude COURANT**, Maire.

**Présents** : Jean-Claude COURANT; Jean-Luc GUITTARD; François DRANCEY; Jean-Luc AMETTE; Bruno CARPENTIER; Philippe DUMAINE; Ludovic GUESNEL; Maryvonne LEMONNIER

**Absents** : Audrey LEROUSSEAU; Alain DUPONT; Jérémy JACOB; Hélène MESSANT; Joëlle ROULAND

**Pouvoirs**: Monsieur Alain DUPONT a donné pouvoir à Monsieur Le Maire Jean-Claude COURANT

**Secrétaire de séance** : Monsieur Bruno CARPENTIER

Ordre du jour :

- Ouverture anticipée des crédits avant le vote du budget 2026
- Permanence bureau de vote le 15 mars 2026
- Délibération convention aménagement d'un demi portique rue Moulin de Landres
- Achat d'un désherbeur mécanique thermique
- Informations diverses

La séance est ouverte à 19h00.

## **APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 12 janvier 2026.**

Le conseil municipal approuve le compte-rendu à l'unanimité.

### **1. Ouverture anticipée des crédits avant le vote du budget 2026**

Délibération n° 2026-01

Monsieur Le Maire présente les résultats du budget 2025 aux membres du Conseil.



## PROCES VERBAL de SEANCE CONSEIL MUNICIPAL du 23 février 2026

---

Sachant que le vote du budget 2026 est reporté au 09 mars 2026 et afin de pouvoir mandater les factures de la société Coréum concernant la restauration de l'église, Monsieur Le Maire informe les membres du conseil de la procédure à suivre afin d'ouvrir les crédits anticipés.

Jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Les dépenses d'investissement concernées sont les suivantes :

**Bâtiments :**

- Rénovation de l'église 40 123 € (art. 2135 fonct. 01)

**TOTAL = 40 123 €**

**Chapitre 21 : 151 270 €**

**Chapitre 204 : 5 063.00€**

**RAR 2025 SUR 2024= 76 000**

151 270 + 5063= 156 333

156 333 – 76 000= 80 333 euros

80 333 \* 25% =

**20 083 euros**

Sachant que le crédit disponible est de 20 083 euros, il sera nécessaire de se concerter avec la société COREUM afin de pouvoir mandater les factures qu'à hauteur de 20 083 euros.

Les membres du conseil municipal sont d'accord à l'unanimité.



# PROCES VERBAL de SEANCE CONSEIL MUNICIPAL du 23 février 2026

---

## **2. Permanence du bureau de vote le 15 mars 2026**

Monsieur Le Maire présente aux membres le tableau de la permanence du bureau de vote du 15 mars 2026.

Les membres du conseil municipal sont d'accord à l'unanimité.

## **3. Convention aménagement d'un demi portique « Rue du Moulin de Landres**

### Délibération n° 2026-02

Monsieur Le Maire informe les membres du Conseil qu'une convention entre La communauté d'agglomération Seine Eure doit être réalisée en vue de faire une convention.

Cette convention aura pour objet de déterminer les modalités techniques et financières qui permettront à la CASE de réaliser des petits aménagements sur les voies communales, place publiques et parcs de stationnement.

Au programme, la commune a proposé l'aménagement d'un demi portique ouvrant « Rue du Moulin de Landres ».

Les membres du conseil municipal sont d'accord à l'unanimité.

## **4. Achat d'un désherbeur mécanique thermique**

Monsieur Le Maire informe les membres qu'un motoculteur a été commandé il y a environ une quinzaine de jours.

Il a été réceptionné le 12 février 2026.

## **5. Informations diverses**

Monsieur Le Maire informe les membres du Conseil que deux conseils d'école auront lieu en mars 2026 :

-Ecole élémentaire de la Chapelle conseil d'école prévu le mardi 03 mars 2026 à 17h30

-Ecole Primaire Germaine Buisson d'Hondouville conseil d'école prévu le mardi 10 mars 2026 à 18h00.

La séance est levée à 19h30.